

# Femme & cycliste

# L'EQUIPE

## Préambule

Ce règlement a pour but de préciser les engagements, les rôles et les obligations de chacun des membres et parties de l'équipe. Après avoir pris connaissance du règlement de l'équipe, les membres s'engagent à en respecter les termes tout au long de la saison 2022.

## 1 - l'association FEMME & CYCLISTE - KACYCLING

FEMME & CYCLISTE - KACYCLING est une association loi 1901 dont l'objet est "la promotion de la pratique sportive du vélo par les femmes". Toutefois, il est utile de rappeler que son activité n'a aucun but lucratif.

L'association a déposé ses statuts le 01 août 2018 en préfecture de Montauban - Tarn et Garonne.

RNA - W82 100 2293, SIREN - 878 605 526, SIRET 878 605 526 000 10

FEMME & CYCLISTE est également une marque déposée. Ce dépôt la protège des contrefaçons ou d'un usage de la marque qui ne serait pas conforme à la volonté de l'association.

## 2 - « Femme et cycliste, l'équipe » saison 2022

L'objet de cette action est de rassembler 12 femmes cyclistes au sein d'une équipe dans le but de participer ensemble à un programme national de cyclosportives, au cours de l'année 2022. La liste des épreuves faisant partie du programme se trouve en annexe. Cette liste peut évoluer en fonction des circonstances.

## 3 - Les objectifs de « Femme et cycliste, l'équipe »

L'objectif principal est de permettre à des femmes cyclistes de rouler dans le cadre de la **compétition de loisirs** en bénéficiant de conditions optimales. Qu'elles soient performantes ou inexpérimentées, cette équipe doit leur permettre de **franchir une étape dans leur pratique**.

La **promotion de la pratique sportive du cyclisme par les femmes** est un objectif sous-jacent. Les membres de l'équipe jouent un rôle essentiel pour valoriser cet objectif plus général à la fois par leur participation au projet mais aussi par les activités de communication qu'elles vont mettre en oeuvre pour **mettre en lumière** les différentes activités de l'équipe.

Dans ce cadre, **les partenaires** ont un rôle central. C'est grâce à leur soutien que l'équipe peut apporter ce niveau de prestation à ses membres. La contrepartie est qu'ils soient mis systématiquement en valeur. Pas simplement pour leur faire de la publicité mais pour **les remercier de leur engagement** à nos côtés et plus largement dans la promotion de la pratique sportive du vélo par les femmes.

## 4 - Les avantages à faire partie de l'équipe.

Dans le cadre de sa participation à l'équipe, chaque membre reçoit :

- Équipement vestimentaire complet : maillot et cuissard aux couleurs de l'équipe de la marque RAPHA, hoodie et tee-shirt de l'équipe.

- Inscriptions gratuites à 5 cyclosporatives du challenge CYCLO'TOUR ROTOR 2022
- Le séjour lors de la journée « présentation de l'équipe »
- Reportages vidéos et photos.
- Une prestation confort et performance : étude posturale, réglage du vélo et évaluation du potentiel physiologique
- Suivi individualisé de l'entraînement (sur demande)
- Aide à l'hébergement et aux déplacements
- Possibilité de bénéficier des offres exclusives et réductions des partenaires de l'équipe

## 5 - Les engagements de chaque membre de l'équipe

L'engagement au sein de l'équipe est à la fois individuel et moral. Il est tenu pour acquis une fois accepté les termes du présent règlement. L'adhésion à l'association FEMME et CYCLISTE est obligatoire (10€).

Pour s'inscrire aux cyclosporatives, les cyclistes devront présenter une licence compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FFtri) ou un certificat médical attestant leur capacité à pratiquer le cyclisme en compétition.

- Utiliser les équipements matériels et vestimentaires mis à disposition
- Participer à 5 cyclosporatives au programme de l'équipe, au minimum
- Participer à la journée de « présentation de l'équipe »
- Représenter l'équipe et ses partenaires sur les réseaux sociaux : Instagram, Facebook et Strava
- S'entraîner régulièrement en suivant un programme d'entraînement
- Posséder un home-trainer connecté

### La communication

La communication sur les réseaux sociaux est essentielle pour assurer la visibilité de l'équipe et de l'association. Chaque membre de l'équipe doit maîtriser ou apprendre à maîtriser les réseaux sociaux :

- rédiger un texte court et précis
- utiliser les nametags et Hashtags appropriés
- créer des posts et des stories

Dans ce cadre, chaque membre doit publier au moins :

- un post et une story instagram **par semaine**
- un post Instagram **avant** et **après** chaque événement
- Il **partage les publications Facebook** de FEMME & CYCLISTE sur ses réseaux en l'accompagnant d'un court texte permettant d'individualiser le post.
- **sur STRAVA** : rédiger de courts textes sur les activités de cyclistes (courses et entraînement) et ajouter des photos.

### La compétition

Chaque membre court en **son nom propre** et avec l'affiliation de son choix.

En cas de podium, les membres de l'équipe sont autorisés à porter le maillot du club d'affiliation. Elles font néanmoins apparaître très distinctement « Femme et cycliste » et les noms des partenaires en portant les autres vêtements mis à disposition.

L'objectif de cette équipe est de permettre à des femmes de participer sereinement aux cyclosporatives inscrites au programme. Cela signifie que chaque membre de l'équipe s'engage à s'y préparer correctement par un entraînement approprié.

Pour permettre aux membres de l'équipe de s'entraîner, FEMME & CYCLISTE propose gratuitement un programme d'entraînement durant toute la saison 2022 à celles qui en font la demande.

### Les équipements

Après les avoir reçus, les équipements appartiennent au membre de l'équipe. Ils ne sont pas remplacés en cas de dommage.

L'ambition de "Femme et cycliste, l'équipe" est de donner une image positive, ouverte et bienveillante du cyclisme féminin. Chaque co-équipière s'engage à porter et partager le plus largement possible ces valeurs.

Elle s'oblige à rendre compte de manière positive et régulière de son expérience au sein de l'équipe et veille à valoriser les partenaires qui nous ont accordé leur confiance.

Pour cela, elle met à disposition des photos de qualité et exploitable.

## 8 - Déplacements, hébergements et nourriture

Les coûts de déplacements, hébergements et nourriture à l'occasion des événements prévues par le règlement restent à la charge de la co-équipière. Le dossard des cyclosporatives prévus par le règlement est gratuit. Les

modalités d'inscription pour les cycloportives peuvent varier selon les organisateurs. Les consignes sont communiquées au fur et à mesure.

## **10 - Les obligations réglementaires**

La participation aux cycloportives prévues dans le programme se fait au nom propre de chaque membre de l'équipe. Elles s'inscrivent en utilisant soit une licence d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTri) soit en fournissant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du Sport, nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa participation peut l'exposer.

## **11 - Le droit à l'image**

Chaque membre de l'équipe autorise expressément l'association ainsi que ses ayants-droits ou ayant-causes tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Ces photos sont libres de droits et sans rétribution.

## **12 - CNIL**

Conformément à la législation en vigueur, la co-équipière dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles la concernant. Celles-ci pourront être utilisées pour diffuser des informations concernant le projet et des informations concernant l'association.

---

Ce règlement prend effet le 01 janvier 2022 et se termine le 01 octobre 2022.

Si des modifications devaient intervenir en cours de saison, je m'engage à en rendre compte sans délai aux responsables de FEMME & CYCLISTE - KACYCLING dans le but de trouver ensemble une solution satisfaisante.

Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des points du règlement et d'en accepter l'ensemble des termes.